



KIT ESMS NUMÉRIQUE
ACQUISITION D'UNE SOLUTION DUI

Réponse à l'appel à projets ESMS Numérique 2024 .



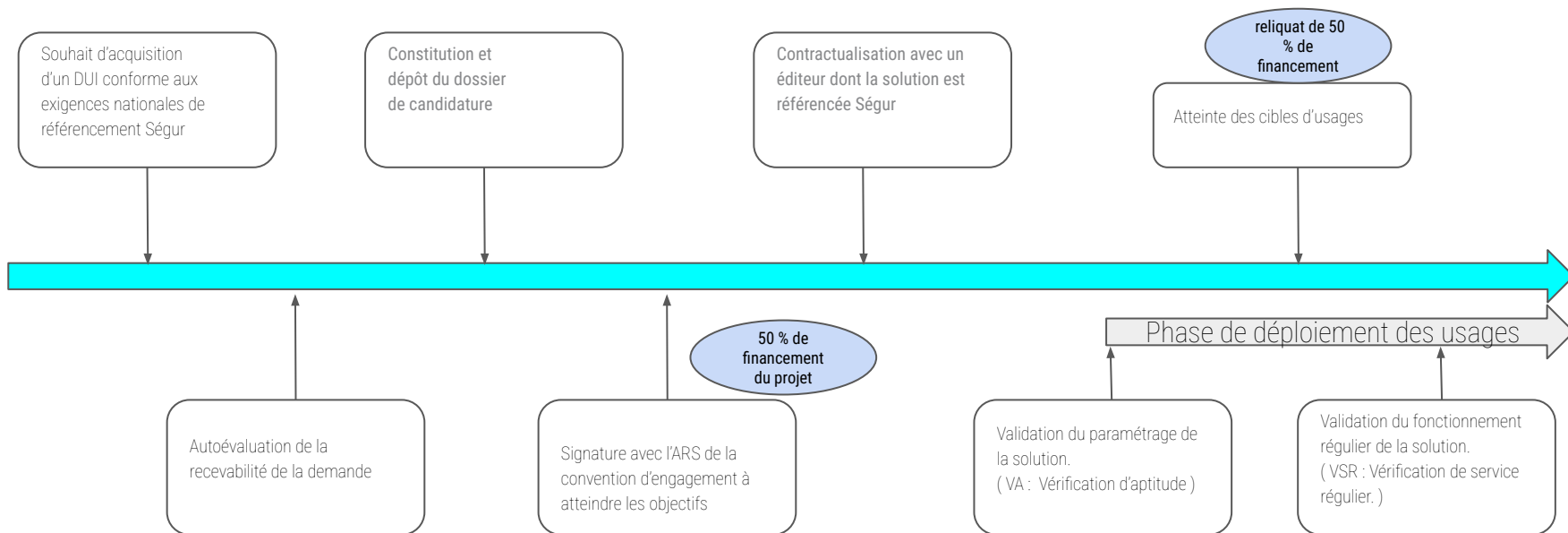
Collectif SI
MÉDICO-SOCIAL
Provence-Alpes-Côte d'Azur



fonctionnement de l'appel à projets ESMS Numérique 2024

OBTENIR UNE AIDE À L'INVESTISSEMENT NUMÉRIQUE

Les étapes d'intégration au programme ESMS numérique pour les projets d'acquisition – AAP 2024



Deux dates de dépôts de candidatures : 31-5 et 15-09

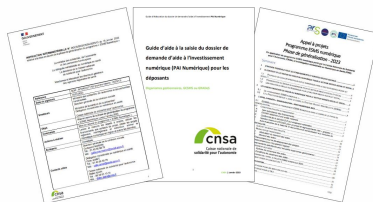
le KIT ESMS NUMÉRIQUE – AAP 2024

Le présent kit a comme objectif de présenter les informations que les candidats-parties au programme ESMS numérique doivent prendre en compte dans leurs démarches concernant l'acquisition d'un DUI

Des checklists sont fournies pour que les acteurs puissent évaluer la recevabilité de leur demande et la complétude de leur dossier à déposer, et pour qu'ils puissent anticiper les actions attendues pendant la phase de développement des usages pour le versement des financements.

Les ressources et références à utiliser par les candidats pour mener à bien leur projet sont également indiquées dans le présent kit

Un dossier des documents à consulter et une checklist complètent ce kit.





2

Évaluer la recevabilité de la demande

RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE

ESSMS éligibles

Tous les ESSMS mentionnés à l'article L.312-1 du CASF sont éligibles à la phase de généralisation à condition d'être dotés d'un numéro FINESS géographique.

Les ESSMS doivent, pour que leur candidature à l'AAP soit recevable, former un groupement de 15 ESSMS minimum (8 pour la Corse et les territoires ultramarins).

Le porteur du projet doit disposer d'un numéro SIRET.

Les organismes gestionnaires dont le nombre d'ESSMS n'atteint pas ce minimum sont invités à constituer des groupements (dits « grappes »)

Pour répondre à l'AAP régional, afin de porter un projet commun et de sécuriser la mise en œuvre des projets. Les ARS apprécieront, au cas par cas, si le groupement de moins de 15 ESSMS est éligible à l'aide.

RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE

Checklist du candidat.

VÉRIFICATION DE LA RECEVABILITÉ DU PROJET

1. Tous les ESSMS parties au projet sont éligibles.
2. Le nombre minimum d'ESSMS par projet est respecté.
3. Tous les ESSMS parties au projet ont un numéro FINESS géographique.
4. Le porteur du projet a un numéro SIRET.
5. Le projet concerne une nouvelle opération.
6. Aucun des ESSMS parties au projet n'a bénéficié d'un financement européen pour cette opération.
7. Aucun des ESSMS parties au projet n'a bénéficié d'un précédent financement ESMS Numérique.
8. Aucun des ESSMS partie au projet n'a bénéficié d'un financement SONS pour une autre solution que celle retenue ou envisagée pour cette opération.
9. Tous les ESSMS parties au projet seront équipés de la même solution logicielle.
10. La solution logicielle est référencée Ségur ou en cours de référencement



3

La préparation du projet

PRÉPARATION DU PROJET

Les bonnes pratiques

- Mener à bien un projet d'acquisition d'un DUI repose sur plusieurs facteurs dont notamment un portage fort du projet par la direction qui assure parmi d'autres le suivi du projet et des usages, ainsi qu'une anticipation des impacts organisationnels et de la conduite du changement.
- Quelques bonnes pratiques ont été identifiées de manière transversale qui permettent de faciliter le lancement d'une démarche d'acquisition.
- Une désignation d'un chef de projet DUI est primordiale : en tant que responsable de la conduite du projet, il pilote le déploiement du DUI sur les différents ESSMS, il coordonne les différentes équipes du projet, il organise les instances de gouvernance, il formalise les livrables, etc. Sur le rôle du chef de projet DUI, cf. le « [Kit déploiement du DUI en ESMS](#) », la partie qui s'adresse aux chefs de projet.



Facteurs clés de succès pour un projet de déploiement de DUI

Portage fort par la direction

Temps dédié pour l'équipe projet

Suivi du projet et des usages

Anticipation des impacts organisationnels et de la conduite du changement

PRÉPARATION DU PROJET

Checklist du candidat

Les Bonnes Pratiques

Identification des objectifs du projet qui feront partie de la présentation générale du projet

Objectifs de la grappe (vision commune du projet)

Objectifs liés à la feuille de route virage numérique (numérique au service des usagers, des professionnels, accompagnement, parcours de santé, etc.)

Objectifs liés à l'usage de la solution DUI (pour l'utilisateur, les professionnels de santé, etc.)

Identification des enjeux et points d'attention qui feront partie de la présentation générale du projet

Diagnostic des équipements (matériel et réseaux) réalisé au sein des structures – investissements à prévoir

Hébergement de la solution (Interne / Serveur externalisé / SAAS)

Impact du choix de l'architecture technique sur chacune des structures

Reprise des données

Périmètre fonctionnel à couvrir, y compris interfaces (facturation, planning activités) et services socles

Autodiagnostic ANAP pour chaque structure

Diagnostic de cybersécurité pour déterminer le niveau de maturité et mettre en œuvre le plan d'action associé

Gouvernance projet

Identification de l'équipe projet dont le chef de projet

Identification des référents dans chaque structure dont un responsable de traitement DUI

Accompagnement AMOA, le cas échéant

Instances de suivi du projet (comité de pilotage, comité opérationnel)

Identification d'un DPO

Identification d'un RSI

Conduite du changement

Création d'un groupe de travail pour faciliter la conduite du changement en incluant les futurs utilisateurs

Préparation d'un plan de communication

Mise en place d'une stratégie de formation

Mise en place d'actions de sensibilisation en amont du déploiement

Gestion des risques

Elaboration d'une cartographie des risques à l'échelle de la grappe

Elaboration d'une cartographie des risques à l'échelle de chacune des structures

Identification d'actions préventives ou correctives potentielles



La constitution du dossier

Les ressources et références:

Le lien vers l'appel à projets ESMS 2024 de l'ARS

PACA

AAP 2024

Le programme ESMS Numérique

Site CNSA

Foire aux questions CNSA

Dépôt d'une candidature

Guide d'aide à la saisie du dossier de demande d'aide

à

l'investissement numérique (PAI Numérique) pour les

déposants

Aide à la rédaction de l'AAP ++Documents types à joindre à la candidature++

Le référencement Ségur

Site ANS

DUI référencés Ségur

Kit pour un mener un projet de DUI

Kit Déploiement du DUI en ESMS

Contractualisation avec l'ANS

Index des formulaires utiles à vos démarches avec

l'Agence

Guide d'appui à l'enregistrement des

professionnels à rôle dans le portail RPPS+

- Guide d'aide à la saisie du dossier de demande d'aide à l'investissement numérique pour les déposants (PDF, 1.93 Mo)
- Document type de budget et de plan de financement (XLS, 313 Ko)
- Document type de planning du projet, de planning de déploiement et de conduite de changement (XLS, 191,5 Ko)
- Document type gouvernance du projet (DOC, 46,5 Ko)
- Document type de plan de conduite de changement (DOC, 48,5 Ko)
- Document type de liste des structures engagées (XLS, 68 Ko)
- Document type de stratégie de déploiement (DOC, 44 Ko)
- Cahier des charges de l'appel à projets national 2024 (DOCK, 112,98 Ko)
- Instruction 2023 : mise en oeuvre de la phase de généralisation du programme ESMS numérique (PDF, 427,44 Ko)
- Instruction du 1er février 2024 relative à la mise en oeuvre de la phase de généralisation du programme (PDF, 230,5 Ko)
- Fichier des contacts des référents régionaux ESMS numérique (XLSX, 19,22 Ko)
- Atlas des projets du programme ESMS numérique financés à fin 2022 (PDF, 2,97 Mo)

Constitution du dossier

Checklist du candidat

Contenu de la réponse à l'AAP	Document type téléchargeable
La note de présentation générale du projet	Insérer la liste des structures engagées
La gouvernance du projet	https://www.cnsa.fr/sites/default/files/1_dt_gouvernance.doc
L'attestation de la réalité de la mutualisation	oui
La stratégie de déploiement	https://www.cnsa.fr/sites/default/files/4_dt_liste_structures_aapnat_2023.xls
La stratégie de conduite du changement	https://www.cnsa.fr/sites/default/files/6_dt_changement.doc
Le planning projet	https://www.cnsa.fr/sites/default/files/2_dt_plan_projet.xls
Le planning du déploiement du DUI	modèle de planning du projet, de déploiement et de conduite du changement
Le planning de la conduite du changement	
Le plan de financement : coûts projet et RH	https://www.cnsa.fr/sites/default/files/3_dt_budget_plan_fin.xls
La lettre d'engagement	Oui

Contenu de la réponse à l'AAP	Document type téléchargeable
Résultats de l'autodiagnostic de maturité du SI de chaque organisme gestionnaire de l'ANAP.	https://autodiag.anap.fr/
Le modèle de déclaration des heures dédiées à l'activité médico-sociale	
L'autorisation de l'entité nationale (si le porteur est rattaché à une entité nationale)	
L'étude de couverture des besoins du DUI par un DPI (si DPI du GHT est choisi comme solution) ou du DUI des projets concernant uniquement des ESSMS du champ AHI et PJM	
Le plan d'implantation du matériel si financement spécifique (obligatoire si financement spécifique)	
RIB	
La convention signée entre les structures - parties au projet	https://collectifsims-paca.net/wp-content/uploads/2024/03/convention-de-partenariat.pdf

Constitution du dossier

Checklist du candidat

Ressources	Document type téléchargeable
Cahier des charges de l'appel à projets national 2024 (DOCX, 112.98 Ko)	https://www.cnsa.fr/sites/default/files/cnsa_esmsnum_aap_national_2024-v1.docx
Instruction 2023 : mise en œuvre de la phase de généralisation du programme ESMS numérique (PDF, 427.44 Ko)	https://www.cnsa.fr/documentation/instruction_esms_numerique_2023.pdf
Instruction du 1er février 2024 relative à la mise en oeuvre de la phase de généralisation du programme (PDF, 230.5 Ko)	https://www.cnsa.fr/documentation/instruction_2024_15_generalisation_esms_numerique.pdf
Fichier des contacts des référents régionaux ESMS numérique (XLSX, 19.22 Ko)	https://www.cnsa.fr/sites/default/files/adr_essences_contact_esmsn_ars2024.xlsx
Atlas des projets du programme ESMS numérique financés à fin 2022 (PDF, 2.97 Mo)	https://www.cnsa.fr/documentation/2023_06_atlas_des_projets_du_programme_vf.pdf

- L'organisme gestionnaire d'un projet doit déposer sa demande directement via le téléservice GALIS « PAI numérique ».
- Des pièces justificatives déposées directement sur la plateforme GALIS doivent accompagner toute demande de financement. Pour certaines pièces, une trame type recommandée mais non obligatoire est disponible sur le site internet de la CNSA.

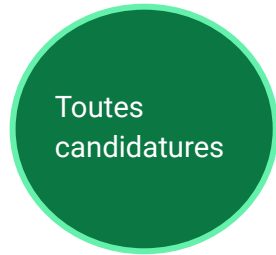
Ne pas attendre la date butoir de l'appel à projet pour tester la plateforme afin de faire face à d'éventuels blocages de poste informatique ne permettant pas le dépôt de la candidature.



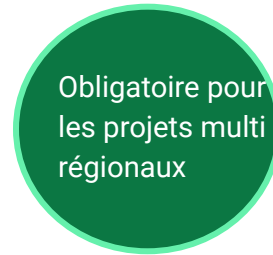
Le dépôt de la candidature

Attention aux fenêtres de dépôts de candidature :

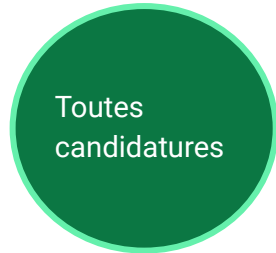
- **Le 31-05 :**



Attention



- **Le 15-09 :**



Le budget attribué pour cet AAP est publié et encadré.

Il est conseillé de déposer au plus tôt les candidatures.

Le dépôt de la demande comporte deux étapes :

1. Création d'un compte utilisateur sur la plateforme Galis : il faut saisir les informations de connexion ainsi que quelques informations personnelles.
2. Suite à la création du compte il est possible de déposer la candidature en sélectionnant le téléservice « PAI Numérique ».

Lors du dépôt de la candidature, le candidat doit choisir son financeur :

Financeur « National (CNSA - PAI Numérique) » pour un projet national

Financeur ARS PACA pour un projet régional

Les déposants doivent consulter le guide d'utilisation du

téléservice PAI numérique [ici](#).

Suite au dépôt, l'ARS procède à l'instruction de la demande. En cas de pièce manquante ou non conforme, le candidat sera informé via son compte GALIS

Dépôt du dossier

Cheklis du candidat

Dépôt du dossier

1. Création d'un compte utilisateur sur la plateforme GALIS.
2. Dépôt de la candidature dans les délais.
3. Consultation régulière du compte GALIS pour vérification de retour de la part de l'ARS
(par exemple, en cas de pièce manquante ou non conforme).
4. Dépôt de pièces complémentaires, le cas échéant.

Prévoir de la marge pour faire face aux impondérables lors du dépôt de candidature.